



UNE AGENCE
AU SERVICE DU
PROGRAMME STAR
DE L'EUROPE !

AGENCE.ERASMUSPLUS.FR



APPRENTIS
SCOLAIRES
ETUDIANTS
FORMATEURS
ADULTES

Mobilité de l'enseignement supérieur
soutenue par les fonds de politique extérieure
Action Clé 171



Ce document présente l



L'architecture du précédent programme Erasmus+ 2014-2020 ainsi que ses principaux instruments et mécanismes de mise en œuvre sont en grande partie maintenus, avec des améliorations et de nouvelles actions visant à accroître l'impact du programme Erasmus+ 2021-2027.

En termes de périmètre, le programme continue de couvrir tous les secteurs de l'éducation et de la formation ainsi que les secteurs du sport et de la jeunesse.

Cette infographie vous présente Erasmus+ 2021 -2027 pour l'enseignement supérieur, on retrouve :

- la Charte Pour l'Enseignement Supérieur (ECHE) : prérequis pour les établissements d'enseignement supérieur pour participer aux actions du programme.

- le programme s'organise en 3 actions :

- l'action clé 1 relative à la mobilité des individus,
- l'action clé 2 pour les activités liées à la coopération entre organismes et institutions (partenariat de coopération, d'innovation (alliances, CBHE), d'excellence (les masters conjoints Erasmus Mundus),
- les activités Jean Monnet.

les actions d'Erasmus+ 2021-2027 les actions s'inscrivent dans 4 priorités : ces priorités font partie intégrante des objectifs fixés pour les projets de mobilité de l'enseignement supérieur :

- 1/ Favoriser l'inclusion et la diversité, favoriser l'inclusion sociale en donnant accès au programme aux publics les plus éloignés de la mobilité ;
- 2/ Contribuer aux transitions écologiques et durables, prévenir et accompagner les participants à des pratiques respectueuses de l'environnement ;
- 3/ Contribuer à la transformation digitale, permettre et renforcer l'acquisition de compétences numériques pour les étudiants et pour les personnels enseignants et administratifs ;
- 4/ Promouvoir l'engagement civique, la participation active à la vie démocratique à travers une citoyenneté active et attachée aux valeurs d'une société ouverte et démocratique.

Extrait du BOEN :

*Un **Erasmus+ inclusif** : une stratégie Erasmus+ pour l'inclusion et la diversité visera à accroître l'impact du programme en faveur de l'égalité des chances au bénéfice des personnes ayant moins d'opportunités, d'âges, de milieux culturels, sociaux et économiques divers, aux personnes en situation de handicap, aux migrants ainsi que les personnes habitant des zones plus enclavées ;*

*Un **Erasmus+ durable** : L'environnement et la lutte contre le changement climatique sont des priorités politiques essentielles pour l'UE. Le Pacte vert européen indique que "l'Europe devrait s'efforcer d'aller plus loin en devenant le premier continent climatiquement neutre" et "réduire les émissions d'au moins 55 % d'ici à 2030." A cette fin, il insiste sur le rôle clé des écoles, des établissements de formation et des universités dans la sensibilisation et l'éducation au développement durable des élèves, des parents et de leurs environnements au sens large pour accompagner les changements nécessaires à une transition réussie ;*

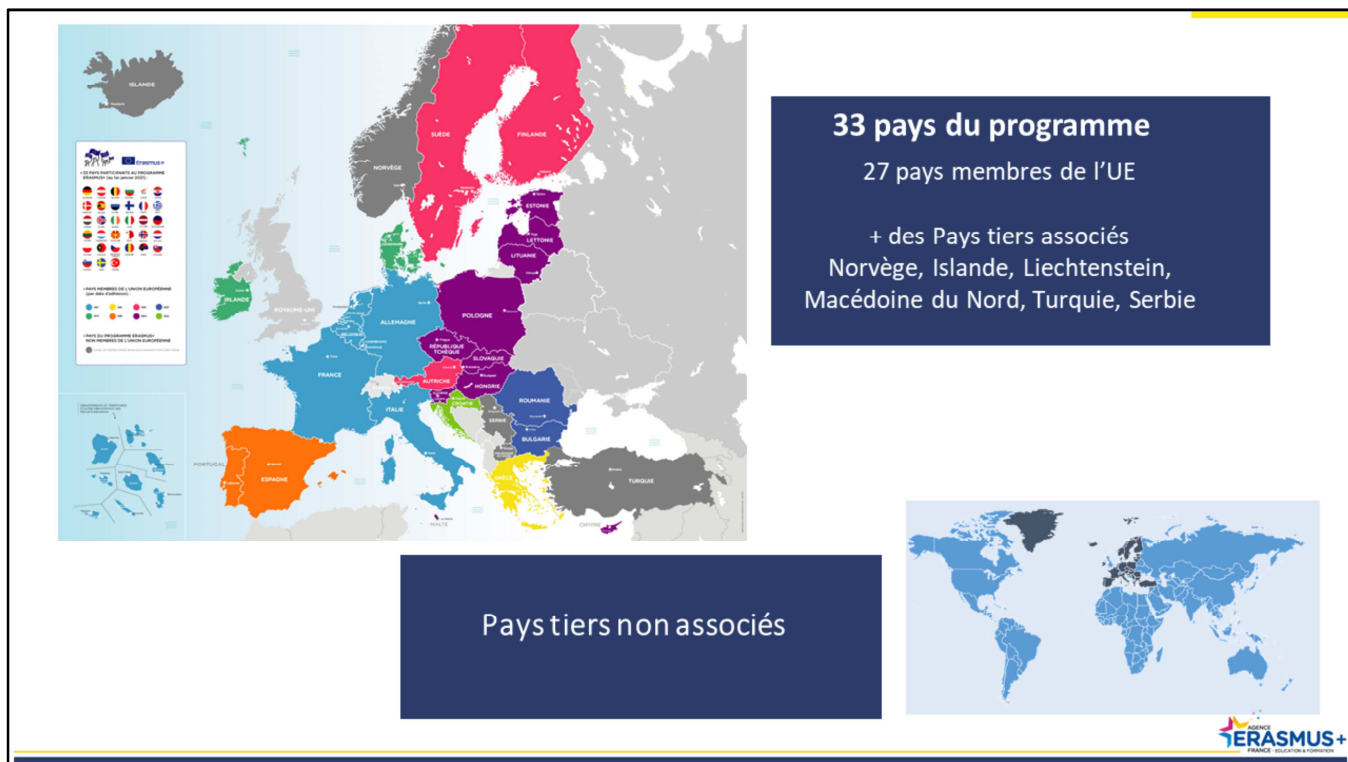
*Un **Erasmus+ numérique** : si la mobilité physique des apprenants demeure le cœur du programme, en conformité avec les objectifs du Plan d'action pour l'éducation numérique et dans le contexte des changements rapides et profonds induits par les avancées technologiques, Erasmus+ 2021-2027 offrira des possibilités élargies d'activités numériques et à distance. Il offrira également des formats plus inclusifs aux participants qui ne peuvent pas prendre part à des périodes de mobilité longue ;*

*Un **Erasmus+ participant à la vie démocratique** : le programme se donne pour objectif de soutenir la participation active des citoyens européens à la vie démocratique et sociale de leurs institutions et de l'Union, de renforcer la compréhension de l'Union européenne dès leur plus jeune âge et de favoriser un sentiment d'appartenance à celle-ci.*

Nous allons nous intéresser ici à l'action clé 1 et plus particulièrement à l'action clé 171 relative à la mobilité individuelle des étudiants et des personnels (ex MIC AC107).

Juste un rappel, pour pouvoir bénéficier de ces mobilités, les étudiants doivent être obligatoirement inscrits dans un EES et suivre une formation diplômante post-bac (université, école, institut, lycée).

Les post-diplômés ne peuvent pas bénéficier de ces bourses de mobilité.



Avant de présenter les pays du programme un peu de vocabulaire. Dans Erasmus+ 2021-2027, nous parlerons de **pays tiers non associés** pour désigner tout Etat dans le monde qui n'est pas un Etat membre de l'Union Européenne.

Dans Erasmus+ 2021-2027, les pays sont classés en 2 catégories:

- les pays participants au programme (Ces pays qui financent le programme et sont éligibles à l'ensemble des actions de Erasmus+). Ils sont actuellement 33 :

- les 27 Etats membre de l'Union Européenne incluant les Régions ultrapériphériques et Territoires Outre Mer (RUPTOM)

- 6 pays tiers associés: Norvège, Islande, Liechtenstein, Macédoine du Nord, Turquie, Serbie

- les pays tiers non associés: il s'agit du reste du monde. Toutes les actions du programme ne sont pas ouvertes à ces pays. Ces pays sont répartis en 14 Régions présentées ci-après

RÉGIONS	PAYS
Région 1 Balkans occidentaux	Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Monténégro
Région 2 Voisinage oriental	Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Moldavie, territoire de l'Ukraine tel que reconnu par le droit international
Région 3 Pays du sud de la Méditerranée	Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie
Région 4 Fédération de Russie	Territoire de la Russie tel que reconnu par le droit international
Région 5 Asie	Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, République populaire démocratique de Corée, Inde, Indonésie, Laos, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande et Viêt Nam Pays à revenu élevé: Brunei, Corée, Hong Kong, Japon, Macao, Singapour et Taïwan
Région 6 Asie centrale	Afghanistan, Kazakhstan, Kirghizstan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan
Région 7 Moyen-Orient	Iran, Iraq, Yémen Pays à revenu élevé: Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Oman, Qatar
Région 8 Pacifique	Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie, Nauru, Niue, Palaos, Papouasie – Nouvelle-Guinée, Samoa, Timor-Oriental, Tonga, Tuvalu, Vanuatu Pays à revenu élevé: Australie, Nouvelle-Zélande
Région 9 Afrique subsaharienne	Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, République centrafricaine, Comores, Congo, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée équatoriale, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe
Région 10 Amérique latine	Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Équateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay et Venezuela
Région 11 Caraïbes	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Cuba, Dominique, République dominicaine, Grenade, Guyane, Haïti, Jamaïque, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname et Trinité-et-Tobago
Région 12 États-Unis et Canada	États-Unis d'Amérique, Canada
Région 13	Andorre, État de la Cité du Vatican, Monaco, Saint-Marin
Région 14	Îles Féroé, Royaume-Uni, Suisse



Les pays tiers non associés sont répartis en 14 régions - attention tous les pays ne sont pas éligibles à toutes les actions du programme.

Action Clé 1 Mobilité des individus

OBJECTIFS

- ✧ Opérer à un niveau international
- ✧ Renforcer la coopération avec les partenaires à l'étrangers
- ✧ Rendre les programmes pédagogiques plus attractifs
- ✧ Augmenter la qualité des projets :
préparation / mise en place / gestion / suivi des mobilités
- ✧ Améliorer les processus de reconnaissance et la validation des compétences acquises
- ✧ Attirer des étudiants et des enseignants étrangers de haut niveau
- ✧ Contribuer à renforcer le savoir-faire des équipes pédagogiques, administratives et enseignantes



Avant de nous lancer dans le vif du sujet, rappelons ici les objectifs des projets action clé 1 de la mobilité des individus :


Il s'agit de :

- Améliorer la capacité des établissements d'opérer à un niveau international ;
- Renforcer la coopération avec les partenaires à l'étrangers ;
- Rendre les programmes pédagogiques plus attractifs ;
- Augmenter la qualité des projets : préparation / mise en place / gestion / suivi des mobilités ;
- Améliorer les processus de reconnaissance et la validation des compétences acquises pendant les périodes de mobilité ;
- Attirer des étudiants et des enseignants étrangers de haut niveau ;

- Planifier le développement professionnel des équipes pédagogiques et administratives ;
- Renforcer les savoir-faire des équipes pédagogiques, administratives et enseignantes.

La mobilité de l'enseignement supérieur
soutenue par les fonds de politique extérieure
Action Clé 171





UNE AGENCE
AU SERVICE DU
PROGRAMME STAR
DE L'EUROPE !

AGENCE ERASMUSPLUS.FR

La dimension internationale dans Erasmus+


APPRENTIS
SCOLAIRES
ETUDIANTS
FORMATEURS
ADULTES

- lancée dans le programme 2014-2020 (AC107 ou MIC) pour financer la mobilité encadrée des étudiants et du personnel entre les pays du programme et les pays partenaires
- 2021- 2027 : La mobilité internationale intégrée dans la Mobilité de Enseignement Supérieur

AC131

Mobilité internationale sortante
Soutenue par les fonds de politique intérieure


jusqu'à 20 % de la subvention




AC171

Mobilité internationale sortante ET entrante
Soutenue par les fonds de politique extérieure


Projets de mobilités par région






RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité





Le programme Erasmus+ a intégré la dimension internationale avec la mobilité internationale de crédits a été lancée dans le programme 2014-2020. Dans une certaine mesure, cette mobilité peut être considérée comme une extension de la mobilité Erasmus classique intra-européenne des ESS au reste du monde.

Dans le programme Erasmus+ 2021-2027, la mobilité internationale impliquant les pays tiers non associés au programme prend une autre dimension. Cette dernière est rendue possible dans 2 cadres :

- avec le **soutien des fonds de politique intérieure** pour de la mobilité sortante : dans le cadre de l'AC131 Les bénéficiaires de subventions peuvent utiliser jusqu'à 20 % de la dernière subvention accordée pour la mobilité **sortante** vers des pays non associés dans le monde entier (régions 1 à 14)

- avec le **soutien des fonds de politique extérieure** pour de la mobilité **sortante ET entrante**: dans le cadre de l'AC171, les établissements peuvent après le dépôt d'un projet obtenir une subvention afin d'organiser des mobilités entrantes et sortantes.

Cependant, contrairement à la mobilité intra-européenne des étudiants et du personnel :

- les ressources financières sont limitées et il existe un processus de sélection compétitif,
- le financement reflète les priorités de la politique extérieure de l'UE,
- Les établissements européens gèrent à la fois la mobilité entrante et sortante.
- les demandes de subvention AC171 sont déposées sous la forme d'un projet qui fait l'objet à chaque dépôt d'une évaluation qualitative. Ce projet doit être élaboré en fonction de la stratégie de l'établissement mais également de celle de ses partenaires dans les pays tiers non associés et des priorités ou spécificité de la ou des régions pour lesquelles il demande une subvention.

La mobilité internationale présente de nombreux avantages pour l'individu et l'institution :

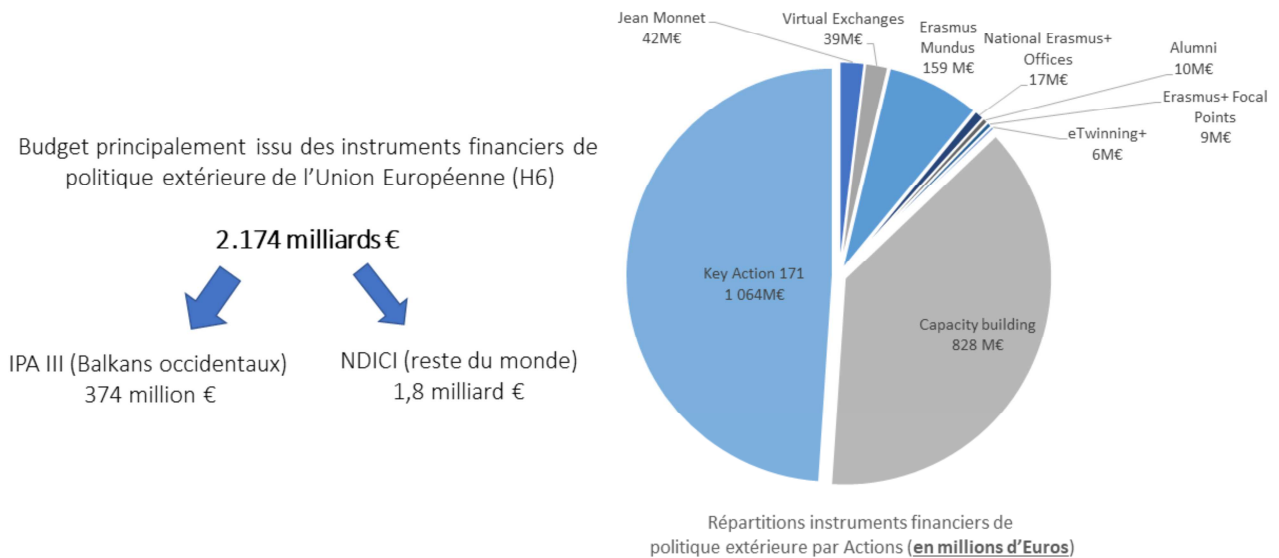
C'est un instrument d'acquisition d'aptitudes et de compétences clés qui

- contribue au développement de nouvelles méthodes d'enseignement
- soutient le développement professionnel des participants
- améliore leur employabilité
- crée des réseaux internationaux

Au-delà de l'impact individuel, elle vise à accroître les capacités, l'attractivité et l'internationalisation des organisations participantes

Les projets de mobilité internationale renforcent les liens internationaux entre les institutions, donnant aux partenaires la possibilité d'accroître leur visibilité aux niveaux local et mondial. Ils contribuent à améliorer la qualité de l'enseignement supérieur.

Financement de Dimension internationale Erasmus+ 2021-2027



La dimension internationale du programme Erasmus+ est financée pour une petite partie par le budget interne Erasmus (H2) mais elle l'est principalement par les instruments de la politique extérieure de l'Union Européenne (H6),

Le budget H6 dédié à la dimension international du programme s'élève à 2,174 milliards d'euros pour la programmation 2021-2027 contre 1,932 milliards pour la dernière programmation.

Ce budget provient :

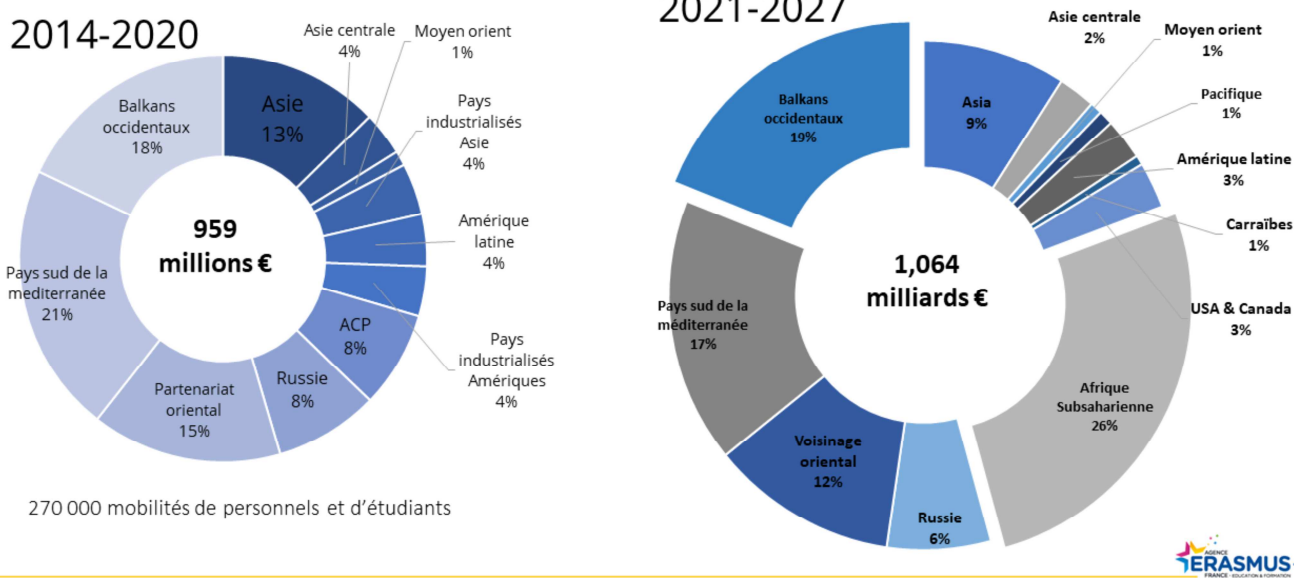
- instrument de préadhésion : IPAIII : budget de 374 millions couvrent les pays de la région des Balkans Occidentaux
- instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (NDICI) doté de 1,8 milliards d'euro qui couvrent le reste du monde.

Ce budget permet de financer tout ou partie des actions du programme Erasmus+ ouvertes à l'international comme la mobilité internationale, les projets de renforcement de capacités, les masters conjoints Erasmus Mundus, les Activités Jean Monnet, E-twinning....

49 % de ce budget est dédié à la mobilité internationale impliquant des

pays tiers non associés soit 1,064 milliards d'euros

Répartition du budget dédié à la mobilité internationale entre les différentes régions



La mobilité internationale (AC171) est une action décentralisée gérée par les agences nationales de chaque pays programme. Chaque pays programme se voit attribuer un budget annuel pour mettre en œuvre cette action. Au niveau global, ce budget est divisé en enveloppe annuelle pour chaque région du monde.

Dans l'ancienne programmation, comme vous pouvez le constater sur le diagramme, les budgets les plus importants ont été alloués aux régions du voisinages de l'Europe (Région pays sud méditerranée, Balkans occidentaux, Asie et Russie). Au total, 270 000 mobilités de personnels et d'étudiants ont été financées entre les pays membres du programme et les pays tiers non associés.

Sur ces 2 diagrammes circulaires vous pouvez voir la répartition des budgets faite entre les différentes régions lors de la précédente programmation et la programmation 2021-2027.

Dans l'ancienne programmation, des « fenêtres » venaient compléter le budget pour certains pays (Tunisie par exemple) dans le but de répondre à de nouvelles priorités ou nouvelles politiques.

Pour la programmation 2021-2027, aucune fenêtre n'est attendue à ce jour

Sur la nouvelle programmation, on constate également une augmentation significative des budgets pour la région des Balkans occidentaux et la région Afrique Subsaharienne. D'autres part, de nombreuses régions voient une diminution du % du budget attribué qui est cependant compensée par l'augmentation du budget global dédié à cette action (+ 105 millions)

Attention toutefois, entre les 2 programmations la composition des régions a changé. Vous retrouvez en diapo 4 la répartition des pays tiers non associés en 14 régions.

Le contexte de la dimension internationale

La mise en œuvre de l'Action Clé C171 considère les priorités de l'UE en matière de politique extérieure notamment :

- la coopération renforcée avec les candidats à l'adhésion (Balkans occidentaux)
- la contribution à l'aide au développement respectant les préconisations de l'OCDE
la liste des pays éligible à l'aide publique au développement (APD) est accessible en ligne



aide publique au développement (APD) = official development assistance (ODA) en anglais



La mise en œuvre de la dimension internationale de Erasmus+ et donc de l'Action Clé 171 suit les priorités de l'UE en matière de politique extérieure notamment :

- la coopération renforcée avec les pays candidats à l'adhésion à l'Union Européenne. Ainsi dans le cadre des projets de mobilité de l'Action Clé 171 avec les Balkans occidentaux aucune restriction de mobilité n'est imposée,

- la contribution à l'aide au développement en suivant les recommandations et préconisations formulées par les experts dans le cadre de l'OCDE. Ainsi, les activités de mobilité sortante d'étudiants vers les pays pouvant bénéficier de l'aide publique au développement (APD) dans les régions 2 à 11 sont limitées au doctorat.

La liste des pays éligible à l'aide publique au développement (APD ou ODA en Anglais) est établie et mise à jour tous les 3 ans par l'OCDE. Elle est disponible sur leur site

[webhttps://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/listecad.htm](https://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/listecad.htm)

Vous pouvez avoir accès à la liste directement sur

<https://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/Liste-des-beneficiaires-APD-etablie-par-le-CAD-2021.pdf>

noter que *aide publique au développement*(APD) = *official development assistance (ODA) en anglais*

Le contexte de la dimension internationale : Pays éligibles APD dans AC171

Région	PAYS
Région 1 Balkans occidentaux	Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Monténégro
Région 2 Voisinage oriental	Pays APD : Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Moldavie, Ukraine
Région 3 Pays du sud de la Méditerranée	Israël Pays APD : Algérie, Égypte, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie
Région 4 Fédération de Russie	Russie
Région 5 Asie	Pays à revenu élevé: Brunei, Corée, Hong Kong, Japon, Macao, Singapour et Taiwan Pays APD : Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, République populaire démocratique de Corée, Inde, Indonésie, Laos, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande et Viêt Nam
Région 6 Asie centrale	Pays APD Afghanistan, Kazakhstan, Kirghizstan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan
Région 7 Moyen-Orient	Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Oman, Qatar Pays APD : Iran, Iraq, Yémen
Région 8 Pacifique	Australie, Nouvelle-Zélande, Îles Cook Pays ADP: Fidji, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie, Nauru, Niue, Palaos, Papouasie – Nouvelle-Guinée, Samoa, Timor-Oriental, Tonga, Tuvalu, Vanuatu Seychelles
Région 9 Afrique subsaharienne	Pays ADP Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, République centrafricaine, Comores, Congo, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée équatoriale, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe
Région 10 Amérique latine	Chili, Panama, Uruguay Pays ADP : Argentine, Bolivie, Brésil, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Équateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Paraguay, Pérou et Venezuela
Région 11 Caraïbes	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Saint-Christophe-et-Niévès et Trinité-et-Tobago Belize, Cuba, Dominique, République dominicaine, Grenade, Guyane, Haïti, Jamaïque, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname
Région 12 États-Unis et Canada	États-Unis d'Amérique, Canada

Voici les pays éligibles aux activités de l'AC171 soit la quasi-totalité des pays tiers non associés des régions 1 à 12.

Veillez noter que les pays des Régions 13 et 14 (ne sont pas éligibles.

Comme mentionné, l'Action Clé 171 est soutenue par les fonds de politique extérieure de l'UE et prend en compte les recommandations de l'OCDE concernant l'aide publique au développement. Les pays apparaissant en rouge sont ceux qui figurent sur la liste de l'APD de l'OCDE, ce qui signifie que seule la mobilité sortante des doctorants et du personnel peut être effectuée vers ces pays.


Tous les pays tiers non associés peuvent cependant envoyer des étudiants de tous les cycles d'études et du personnel en Europe.

Les pays tiers non associés peuvent également accueillir des étudiants en cycle court, licence et master, via les fonds de mobilité intra-européens de leur EES partenaire européen (KA131).

Bien qu'également éligible à l'aide publique au développement les pays des Balkans occidentaux ne sont pas concernés par cette restriction du fait de leur

inscription dans l'instrument de préadhésion.


Cette liste est révisée tout les 3 ans par l'OCDE mais les règles spécifiques sont basées sur le statut du pays au moment du lancement de chaque appel et ne changeront pas pendant le cycle de vie du projet subventionné.



UNE AGENCE
AU SERVICE DU
PROGRAMME STAR
DE L'EUROPE !

AGENCE ERASMUSPLUS.FR


Action Clé 171 Caractéristiques




- Action décentralisée**
 Gérée par l'Agence nationale Erasmus + Education Formation


- Pour qui ?**
 Etablissements des pays programme ayant Charte ECHE


- Quelles activités ?**
 Mobilité entrante et sortante
 Mobilité des étudiants : Etudes ou stages ou combiné ou hybride
 Mobilité des personnels : Formation ou enseignement ou combiné ou hybride
 Invitation à enseigner de personnels d'entreprises étrangères

- Avec quels partenaires ?**
 Des organismes des pays tiers non associés des régions 1 à 12
 **Les pays des Régions 13 et 14 (Andorre, État de la Cité du Vatican, Monaco, Saint-Marin, Îles Féroé, Royaume-Uni, Suisse) ne sont pas éligibles à l'Action 171**



RÉPUBLIQUE
FRANÇAÏSE
*Liberté
Égalité
Fraternité*





L'action clé 171 dédiée à la mobilité de l'enseignement supérieur soutenue par les fonds de politique extérieure est une action gérée de façon décentralisée par l'Agence Erasmus+ France Education Formation.

Les établissements éligibles pour recevoir des fonds du programme E+ pour porter des projets de mobilité de l'enseignement supérieur sont :

- d'une part les EES détenteurs de la Charte ECHE
- d'autre part les coordonnateurs de consortium pour les EES chartés membres du consortium

Cette action soutient le financement

- de projets de mobilité physique et hybride des étudiants de l'enseignement supérieur en études ou en stage à l'étranger,
- de projets de mobilité physique et hybride de personnels (enseignants, administratifs et techniques) de l'enseignement supérieur en formation ou en mission d'enseignement à l'étranger.

Et, cette action soutient l'invitation à enseigner de personnels d'entreprises étrangères.

En effet, un autre élément important des activités de mobilité est que les établissements d'enseignement supérieur (EES) participant à Erasmus + (E+) ont la possibilité de mettre en place des relations plus étroites avec les acteurs socio-économiques et autres organisations partenaires : pour l'accueil des stages des étudiants, la formations des

personnels et lorsque des professionnels sont invités à enseigner dans les établissements.

À la différence de l'Action Clé 131, l'action clé 171 finance des mobilités entrantes et sortantes. Les Etablissement européens gèrent les fonds pour leur étudiants et personnels sortants mais également pour les entrants.

Enfin, une organisation stratégique du projet de mobilité est possible pour les EES participant à Erasmus+ :

Grâce à une seule demande de subvention, le porteur d'un projet de mobilité pourra organiser plusieurs activités de mobilité, permettant ainsi à de nombreuses personnes de se rendre dans différents pays.

En conséquence, chaque établissement peut ainsi concevoir son projet de mobilité en fonction des besoins des participants, et en fonction de sa stratégie d'internationalisation, de renforcement des capacités et de modernisation.

Les partenaires et pays de destination des mobilités de l'Action clé 171 sont des organismes des pays tiers non associés des régions 1 à 12

Les pays des Régions 13 et 14 (Andorre, État de la Cité du Vatican, Monaco, Saint-Marin, îles Féroé, Royaume-Uni, Suisse) ne sont pas éligibles à l'Action 171

LA MOBILITÉ DES ÉTUDIANTS

La mobilité des étudiants dans Action Clé 171

OBJECTIF DE L'ACTION

Permettre à tous les étudiants d'intégrer une expérience d'études ou de stage à l'étranger de ou vers les pays tiers non associés

COMMENT

- En exposant les étudiants à de nouvelles méthodes d'apprentissage, de recherche
- En développant les compétences transversales comme la communication, les langues, la recherche
- En développant leurs compétences sur le numérique
- En facilitant leur développement personnel



Intéressons-nous à la mobilité individuelle de l'Action Clé 171 plus en détail, en commençant tout d'abord par la mobilité des étudiants.

L'objectif de cette action est de permettre à tous les étudiants d'intégrer une expérience d'études ou de stage à l'étranger depuis ou vers les pays tiers non associés.

Le nouveau programme a pour objectif de construire l'espace européen de l'éducation et de la recherche en touchant 10 millions d'Européens supplémentaires de tous âges et de tous horizons.

La construction de cet espace européen de l'éducation permettra également de développer les liens entre l'éducation et la recherche, de développer l'esprit critique des étudiants, l'employabilité, l'inclusion sociale, l'innovation et la transition environnementale en Europe.

Comment ?

- En exposant les étudiants à de nouvelles méthodes d'apprentissage, de recherche notamment à de nouvelles pratiques dans leur domaine d'étude
- En développant les compétences transversales comme la communication, les langues, la recherche, la découverte de nouvelle culture,
- En développant leurs compétences sur le numérique qui leur permettront d'affronter les challenges actuels et futurs
- En facilitant leur développement personnel afin de renforcer leur capacité

d'adaptation, leur habilité et la confiance en soi

Les activités de la mobilité des étudiants Action Clé 171

	Durée	Durées plus courtes possibles	Organismes d'accueil
Mobilité d'étude	2 mois à 12 mois	Doctorants : 5 à 30 jours	EES , Organisation publique ou privée active dans le marché du travail ou les domaines de l'éducation, la formation, la jeunesse, la recherche et l'innovation
Mobilité de stage			
Mobilité combinée (étude + stage)			
Mobilité hybride		5 à 30 jours	

**12 mois maximum de mobilité physique par cycle (indépendamment du type et du nombre de mobilités)
Possible dès la première année (étude et stage)**

Spécificités : Région 2 à 11 pays éligible à Aide au développement : Mobilité sortante limitée au doctorat



Examinons plus en détail les différentes activités de la mobilité offertes aux étudiants. Les étudiants, les apprentis et les stagiaires de la formation professionnelle continue préparant un diplôme de niveau 5, 6, 7 et 8 du cadre national des certification (European Qualifications Framework EQF) délivré au nom de, ou reconnu par, l'État peuvent prétendre aux bourses de mobilité Erasmus+ présentées dans ce tableau à condition également que leur établissement dispose de la charte ECHE.

- Comme vous le découvrez dans le tableau, les étudiants peuvent faire des mobilités d'étude, de stage mais peuvent également inclure une mobilité de stage au sein d'une mobilité d'étude sur la même période, il s'agit d'une mobilité combinée.
- Ces mobilités ont une durée de 2 mois à 12 mois. Elles peuvent se faire également sous une forme hybride c'est-à-dire en associant une activité virtuelle à une mobilité physique d'un minimum de 2 mois.
- Des durées plus courtes de mobilité sont également possibles. Dans ce cas elles sont sous forme hybride avec une mobilité physique qui doit avoir une durée minimale entre 5 et 30 jours.
- Les doctorants peuvent accéder à toutes ces mobilités et sont les seuls à pouvoir réaliser des mobilités courtes (5 à 30 jours) ne nécessitant pas d'activités virtuelles associées à la mobilité

Attention 12 mois maximums de l'ensemble des mobilités présentés dans ce tableau sont possibles durant un cycle d'étude indépendamment du type et du nombre de mobilité, nouveauté également toutes ces mobilités peuvent se faire dès la première année d'étude.

Attention, une restriction est imposée pour les pays éligibles à l'aide au développement (APD, ODA en anglais). Les Mobilités étudiantes sortantes (des pays programmes vers les tiers non associés) sont limitées au niveau doctoral.

(Remarque :

Tout stage d'étudiant sera considéré comme un "stage en compétences numériques" lorsqu'une ou plusieurs des activités suivantes sont pratiquées par le stagiaire : marketing numérique (par exemple, gestion des médias sociaux, analyse web) ; conception graphique, mécanique ou architecturale numérique ; développement d'applications, de logiciels, de scripts ou de sites web ; installation, l'installation, la maintenance et la gestion de systèmes et de réseaux informatiques ; la cybersécurité ; l'analyse, l'extraction et la visualisation de données ; la programmation et la formation de robots et d'applications d'intelligence artificielle.

'L'assistance client (centre d'appel), le traitement des commandes, la saisie de données ou les tâches de bureau ne sont pas considérés comme faisant partie de cette catégorie.)

La mobilité des doctorants Action Clé 171

Activité	Durée	Durées plus courtes possibles		Organismes d'accueil
Mobilité d'enseignement (si contrat doctoral)	5 jours à 2 mois	Mobilité hybride : 5 à 30 jours		EES, Organisation publique ou privée active dans le marché du travail ou les domaines de l'éducation, la formation, la jeunesse, la recherche et l'innovation
Mobilité de formation (si contrat doctoral)				
Mobilité d'étude	2 mois à 12 mois	Mobilité hybride: 5 à 30 jours	Mobilité courte: 5 à 30 jours	EES, Organisation publique ou privée active dans le marché du travail ou les domaines de l'éducation, la formation, la jeunesse, la recherche et l'innovation
Mobilité de stage				
Mobilité combinée				



Un focus sur la mobilité des doctorants. Les doctorants ont accès à la mobilité de l'enseignement supérieur. Cependant, en fonction de leur statut, ils relèveront soit de la mobilité des Personnels soit de la mobilité des étudiants.

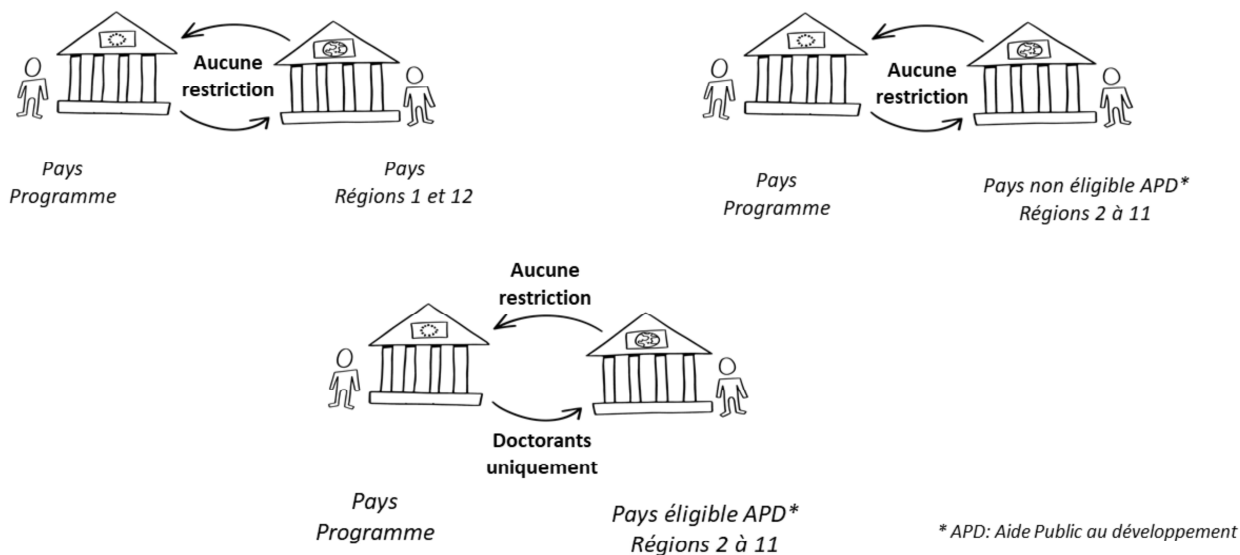
Comme dans l'ancienne programmation les étudiants doctorants bénéficiant d'un contrat d'enseignement peuvent faire des mobilités d'enseignement ou de formation de 2 ou 5 jours à 2 mois, et également sous forme hybride.

En tant qu'étudiant, ils peuvent faire des mobilités d'étude, de stage ou des mobilités d'études et stage combinées de 2 mois à 12 mois. Ces mobilités peuvent être réalisées sous forme hybride.

Les doctorants comme les étudiants peuvent effectuer une mobilité hybride qui requiert des activités virtuelles ou distancielles ET une mobilité physique courte entre 5 et 30 jours.

A contrario des autres étudiants, Les doctorants peuvent également réaliser une mobilité physique courte entre 5 et 30 jours sans nécessité de l'associer à des activités virtuelles ou distancielles

Les mobilités étudiantes : spécificités



Concernant les flux des étudiants, il faut prendre en compte certaines spécificités pour les pays éligibles à l'aide au développement.

- pour 2 régions (Balkans occidentaux (**région 1**) et États-Unis et Canada (**Région 12**), il n'y a **aucune restriction** dans les flux étudiants, tous les niveaux sont éligibles dans les deux sens
- pour **les régions 2 à 11**, des restrictions de flux ont été imposées pour les cycles courts, Licence et Master. Les mobilités sortantes vers les **pays des Région 2 à 11 éligibles à l'aide au développement sont limitées au Doctorat**. Il n'y a pas contre aucune restriction pour la mobilité entrante.

La liste des pays éligibles à l'Aide au développement est définie par l'OCDE

<https://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-standards/DAC-List-ODA-Recipients-for-reporting-2021-flows.pdf>

Cette liste est révisée périodiquement, mais les règles de restriction sont basées sur le statut du pays au moment du lancement de chaque appel et ne changeront pas pendant le cycle de vie du projet subventionné.

Afin d'avoir des partenariats plus équilibrés, les partenaires européens peuvent utiliser une partie de leur budget de mobilité intra-européenne pour financer la mobilité de leurs étudiants vers ces pays.

LA MOBILITÉ DES PERSONNELS

La mobilité des personnels Action Clé 171

OBJECTIF DE L'ACTION

Permettre à tous les personnels d'intégrer dans leur parcours professionnel une expérience de formation et/ou d'enseignement de et vers les pays tiers non associés

COMMENT

- permettre à tout personnel de partager leur expertise
- de découvrir de nouveaux cadres d'enseignement
- d'acquérir de nouvelles compétences innovantes en matière de pédagogie, de conception de programmes et de compétences numériques
- d'entrer en contact avec leurs homologues à l'étranger pour mettre en place des activités communes afin de réaliser les objectifs du programme
- de procéder à des échanges de bonnes pratiques et de renforcer la coopération entre les EES
- mieux préparer les étudiants au monde du travail



L'objectif de la mobilité des personnels est de permettre à tous les personnels d'intégrer dans leur parcours professionnel une expérience de formation et /ou d'enseignement à l'étranger en réponse à des besoins de développement professionnel, des besoins d'apprentissage ou des besoins de développement personnel.

Cet objectif vient contribuer à la création de l'espace européen de l'éducation et de la recherche

Il s'agit donc de permettre à tout personnel, y compris celui des entreprises, d'enseigner ou de se former à l'étranger afin de partager leur expertise ;
de faire l'expérience de nouveaux environnements d'enseignement
d'acquérir de nouvelles compétences innovantes en matière de pédagogie, de conception de programmes et de compétences numériques ;
d'entrer en contact avec leurs pairs à l'étranger afin de développer des activités communes pour atteindre les objectifs du programme ;
D'échanger des bonnes pratiques et de renforcer la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur
De mieux préparer les étudiants au monde du travail en faisant participer le personnel des entreprises aux cours.

La mobilité d'enseignement peut porter sur n'importe quel domaine d'étude

Et peut avoir pour objet une formation pour le développement de l'établissement d'enseignement supérieur partenaire.

Les activités de la mobilité des personnels Action Clé 171

Publics	Activités	Durée	Organismes partenaires
Tous les personnels	Mobilité de formation entrante et sortante	5 jours à 2 mois (hors jours de voyage)	EES, organisation publique ou privée active dans le marché du travail ou les domaines de l'éducation, la formation ou la jeunesse
Enseignants	Mobilité d'enseignement entrante ou sortante	5 jours à 2 mois	EES
Personnels invités	Mobilité d'enseignement entrante	1 jour à 2 mois	entreprises
Enseignants	Mobilité combinée enseignement et formation entrante et sortante	5 jours à 2 mois	EES + organismes
Tous les personnels	Mobilité hybride de formation ou d'enseignement entrante ou sortante	5 jours à 2 mois de mobilité physique	EES et/ou organismes



Plusieurs types d'activités pourront être financées pour les personnels dans le cadre d'un projet de mobilité Erasmus + de l'enseignement supérieur.

Un accord de mobilité devra être signé entre le membre du personnel, l'établissement ou l'organisation d'origine et l'établissement ou l'organisme d'accueil.

Pour rappel : les EES d'accueil dans les pays du programmes doivent être détenteurs de la Charte ECHE.

Tout d'abord les publics : lorsqu'on parle de mobilité des personnels de l'enseignement supérieur, on parle des enseignants, bien sûr, et aussi des personnels administratifs, des personnels techniques, des personnels de direction ou de gouvernance. On parle aussi de personnels d'entreprises étrangères invités à enseigner dans l'établissement qui porte le projet de mobilité.

Tous ces personnels sont éligibles pour des mobilités de formation, des mobilités d'enseignement ou à combiner enseignement et formation lors d'un même déplacement.

Les mobilités des personnels sont également éligibles sous un format hybride comprenant ainsi une partie de l'activité à distance sous format virtuel.

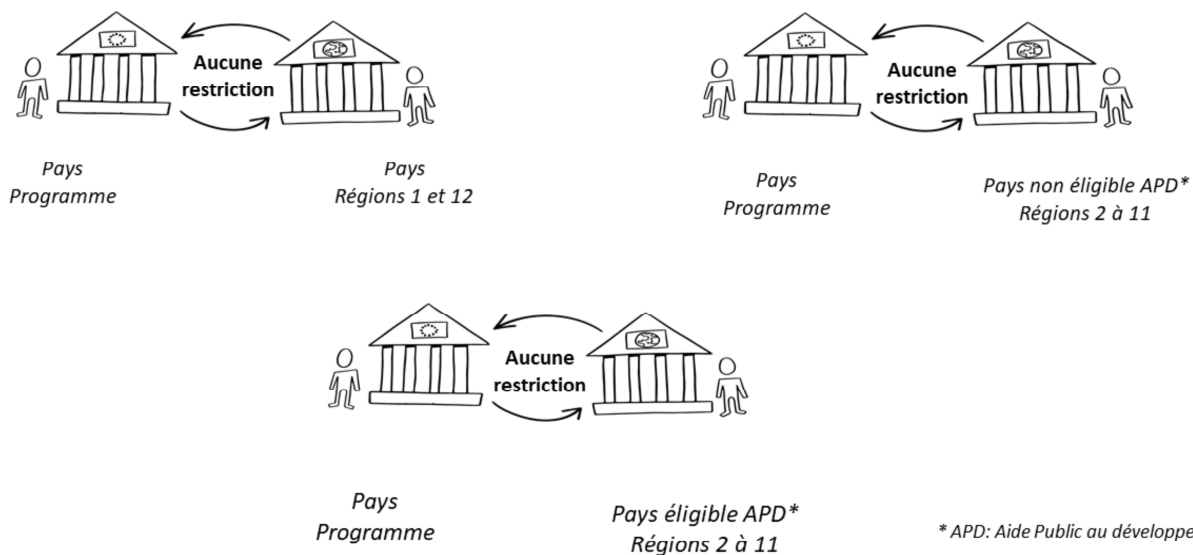
Les personnels peuvent réaliser :

- Des mobilités sortantes : de la France vers un pays tiers non associés des pays des régions 1 à 12

- Des mobilités entrantes : d'un pays tiers non associés des régions 1 à 12 vers la France.
- La durée des mobilités est de 5 jours à 2 mois. Exception est faite pour les personnels d'entreprise, pour qui la durée minimale d'enseignement peut être de 1 jour.

Vous trouverez les détails du nombre d'heures d'enseignement dans le guide du programme sachant que la règle de base est la suivante : 8 h d'enseignement minimum par semaine en mobilité, réduit à 4h lorsque l'activité d'enseignement est combinée à une formation. A noter que la règle ne s'applique pas aux personnels d'entreprises pour qui il n'y pas de minimum d'heures d'enseignement requis.

Les mobilités du personnel : spécificités



Concernant les flux des personnels, il n'y a aucune restriction. Les mobilités entrantes et sortantes sont ouvertes pour tous les pays des régions 1 à 12



LES FINANCEMENTS



Soutien individuel : mobilité longue des étudiants (2 mois à 12 mois)



Pays programme

Pays tiers non associés Région 1 à 12

- Soutien individuel : 700 €/mois
-  - Complément financier pour étudiants avec moins d'opportunités : 250 €/mois
- Frais de voyage en fonction de la distance
-  - Complément financier si moyen de transport à moindre empreinte carbone

Pays tiers non associés Région 1 à 12

Pays programme

- Soutien individuel : 850 €/mois
-  - Complément financier pour étudiants avec moins d'opportunités : 250 €/mois
- Frais de voyage en fonction de la distance
-  - Complément financier si moyen de transport à moindre empreinte carbone





Soutien individuel :

- Les étudiants perçoivent un soutien individuel qui prend en charge pour partie les frais de subsistance et les frais de voyage.
- Dans le cadre des mobilités des étudiants entre 2 mois et 12 mois, on voit que :
 - Le soutien individuel
 - pour un étudiant sortant vers un Pays tiers non associés Régions 1 à 12 : 700€ / mois
 - Pour un étudiant en provenance des Pays tiers non associés Régions 1 à 12, le montant varie en fonction du pays de destination. Pour les pays du groupe 2 comme la France le montant est de 850€/mois
 - des compléments financiers sont prévus pour les étudiants avec moins d'opportunités
 - frais de voyage en fonction de la distance
 - des compléments financiers et des jours supplémentaires sont également prévus dans le cadre d'utilisation de transport à moindre empreinte carbone.

Soutien individuel : mobilité courte des étudiants



Pays programme

Pays tiers non associés Région 1 à 12

- 70 €/jour/participant jusqu'au 14^{ème} jour, puis 50 € entre le 15^{ème} et le 30^{ème} jour (+2 jours voyage)
-  - Complément financier pour étudiants avec moins d'opportunités : 100 € jusqu'au 14^{ème} jour et 150 € entre le 15^{ème} et le 30^{ème} jour
- Frais de voyage en fonction de la distance
-  - Complément financier si moyen de transport à moindre empreinte carbone : (50 € + 4 jours additionnels pour ceux qui n'ont pas de frais de voyage)

Pays tiers non associés Région 1 à 12

Pays programme

- 70 €/jour/participant jusqu'au 14^{ème} jour, puis 50 € entre le 15^{ème} et le 30^{ème} jour (+ 2 jours voyage)
-  - Complément financier pour étudiants avec moins d'opportunités : 100 € jusqu'au 14^{ème} jour et 150 € entre le 15^{ème} et le 30^{ème} jour
- Frais de voyage en fonction de la distance
-  - Complément financier si moyen de transport à moindre empreinte carbone



Soutien individuel :

- Dans le cadre des mobilités courtes des étudiants :
- il s'agit d'un forfait journalier
- des compléments financiers sont prévus pour les étudiants avec moins d'opportunités
- des compléments financiers et des jours supplémentaires sont également prévus dans le cadre d'utilisation de transport à moindre empreinte carbone.

Précision sur les étudiants ayant moins d'opportunités

- ✧ Situation de handicap
- ✧ Problèmes de santé
- ✧ Liés aux systèmes d'éducation et de formation
- ✧ Différences culturelles
- ✧ Barrières sociales
- ✧ Obstacles économiques
- ✧ Obstacles liés à la discrimination
- ✧ Obstacles géographiques



Pour les sortants, consultez
le guide de l'inclusion



Pour toutes les actions de mobilité, les candidats sont invités à accorder une attention particulière à la participation de publics rencontrant différents types d'obstacles. Pour ces étudiants avec moins d'opportunités, plus éloignés du programme, des compléments financiers sont octroyés selon les modalités que nous allons découvrir.

Ces étudiants ayant moins d'opportunités peuvent être confrontés à :

- Des situations de handicap ;
- Des problèmes de santé ;
- Des problèmes liés aux systèmes d'éducation et de formation
- Des différences culturelles en lien avec une appartenance à une minorité nationale ou ethnique, utilisateurs de la langue des signes, personnes ayant des difficultés d'adaptation linguistique et d'inclusion culturelle, etc. ;
- Des barrières sociales : compétences sociales limitées,
- Des obstacles économiques : faible niveau de vie, étudiants salariés, étudiants parents, sportifs de haut niveau
- Des obstacles liés à la discrimination : liés au sexe, à l'âge, à l'origine ethnique, à la religion, aux croyances, à l'orientation sexuelle, au handicap ou à une combinaison de ces discriminations ;
- Des obstacles géographiques : zones éloignées ou rurales, sur de petites îles ou dans des régions ultrapériphériques, des zones moins bien desservies

- Pour les étudiants sortants, Le BOEN viendra préciser les critères afin d'identifier ces étudiants ayant moins d'opportunités (handicap, boursiers sur critères sociaux échelons 6/7...) . Nous invitons à prendre connaissance du GUIDE INCLUSION 2021 disponible dans mon projet Erasmus+ https://monprojet.erasmusplus.fr/docs/documents/Guide%20inclusion%20Erasmus%202021_49.pdf
- Les étudiants entrants sont également éligibles au complément financier inclusion.

Soutien individuel : mobilité des personnels

Pays membres du programme

Pays tiers non associés (régions 1 à 12)

- Soutien individuel :
 - Forfait journalier de 180 € du 1^{er} au 14^{ème} jour
 - 70 % du forfait journalier du 15^{ème} au 60^{ème} jour
- Frais de voyage
 - Calculés en fonction de la distance
 - Complément financier si moyen de transport à moindre empreinte carbone



Pays tiers non associés (régions 1 à 12)

Pays membres du programme

- Soutien individuel :
 - Forfait journalier de 160 € du 1^{er} au 14^{ème} jour
 - 70 % du forfait journalier du 15^{ème} au 60^{ème} jour
- Frais de voyage
 - Calculés en fonction de la distance
 - Complément financier si moyen de transport à moindre empreinte carbone



Maintenant le soutien individuel pour la mobilité des personnels depuis les pays du programme (y compris les régions ultra périphériques (RUPTOM) vers les pays partenaires (sauf les régions 5 et 14).

-> Tout comme entre pays du programme, le soutien individuel sera identique quel que soit le type de mobilité

-> Seul le montant de la base forfaitaire va changer : elle sera de 180€ par jour. Les participants percevront 70% de ce forfait entre le 15^{ème} et le 60^{ème} jour. Ils bénéficieront également de frais voyage calculés en fonction de la distance. Ces frais de voyage seront majorés lorsque un transport à moindre empreinte carbone sera utilisé.

Financement : Soutien Organisationnel (OS)

Soutien organisationnel : (OS)

Augmentation de 43 % par rapport à l'ancienne programmation
- 500 €/participant



Besoins spécifiques :

Complément au participant éligible au titre des besoins spécifiques
(handicap/maladie longue durée) :
100 % des coûts éligibles



OS additionnel « Besoins spécifiques » :

100 €/participant éligible aux besoins spécifiques



Coûts exceptionnels :

Garantie financière, frais de voyage élevé : 80 % des coûts éligibles



- Soutien organisationnel (OS) : Permet de prendre en charge les coûts liés à la préparation des mobilités, de l'accord inter-institutionnel, mise en jour des catalogues de cours pour les étudiants, sélection des étudiants, préparation des accords pédagogiques, de la reconnaissance des mobilités, coûts liés à l'accueil, mise en œuvre de l'ICEE et de la promotion des activités. Il est de 500€/participant.
- Besoins spécifiques : pour les participants ayant des besoins liés à leur handicap, maladie de longue durée : 100% des coûts éligibles
- OS additionnel : 100€/participant éligible aux besoins spécifiques
- Coûts exceptionnels: garantie financière, frais de voyage élevés : 80% des coûts éligibles.

Evaluation et Candidature



Où déposer sa candidature, Comment ? à quelle date ?

Candidature

- la candidature doit notamment :
 - préciser des éléments de contexte sur son profil, sa stratégie et ses partenariats régionaux concernés par la candidature
 - décrire son projet de coopération (conception du projet et description des modalités de coopération) à l'échelle du projet toutes régions confondues
 - présenter sa stratégie de coopération, l'impact et la diffusion des actions détaillées par région.
 - préciser les activités de mobilités prévues par pays (nombre, durée, inclusion..)
 - indiquer comment sont prises en compte les 4 priorités du programme

- L'organisme candidat doit co-construire son projet avec ses partenaires au sein des différentes régions



Dans le formulaire de candidature, l'organisme candidat doit notamment préciser :

Des éléments de contexte sur sa candidature et les informations relatives à l'organisme portant la candidature;

Les partenariats régionaux concernés par la candidature; il est demandé de fournir l'ID des établissements d'enseignement supérieur des pays tiers non associés avec lesquels le candidat souhaite coopérer. Pour les autres organismes (autres que les établissements d'enseignement supérieur), cette information est recommandée - dans le cadre de la démarche d'évaluation qualitative de la candidature. Le projet doit être co-construit en prenant en compte et faisant apparaître la stratégie de vos partenaires dans les pays tiers non associés.

La description du projet de coopération (conception du projet et description des modalités de coopération) est à développer une seule fois à l'échelle du projet présenté tandis que les informations relatives à la stratégie de coopération et à l'incidence, à la diffusion des actions devront être détaillées par région. Vous pourrez dans une même région développer des éléments de détails et d'explications pour un ou plusieurs pays si votre stratégie diffère.

Les activités de mobilités. La demande est également structurée par pays. Il s'agit de

préciser si la demande porte sur des mobilités étudiantes ou de personnel, des mobilités entrantes ou sortantes, les distances parcourues, si des publics avec moins d'opportunités sont concernés (le cas échéant combien) et enfin la durée des mobilités projetées. Il faut veiller à respecter les restrictions

Il est conseillé aux candidats de prendre connaissance des priorités d'action du programme Erasmus+ 2021-2027 afin de les intégrer dans leur plan d'action dès la préparation de la demande de financement :

inclusion, avec une attention particulière aux publics bénéficiant de moins d'opportunités (étudiants et personnels en situation de handicap ; apprenants issus de milieux socio-économiques modestes, etc.). Des financements complémentaires et des nouveaux formats de mobilités sont prévus pour favoriser la participation de ces publics dans le programme Erasmus+ 2021-2027

transition écologique : des financements complémentaires (forfait voyages durables) sont prévus afin d'encourager l'utilisation de transports moins émissifs en gaz à effet de serre. Par ailleurs, les candidats sont encouragés à intégrer une dimension d'éducation au développement durable dans leur projet

A noter : les objectifs généraux du programme comportent aussi une réflexion sur la participation à la vie démocratique.

Evaluation

Projets évalués selon 3 critères qui correspondent aux 3 questions de la candidature :

- ❑ 1 au niveau du projet : cette question est à développer pour le projet dans son ensemble
Qualité de la conception du projet et modalités de coopération (40 pts)

- ❑ 2 au niveau de chaque région : ces deux questions sont à développer pour chacune des régions auxquelles l'établissement candidate
 - Pertinence de la stratégie (40 pts)**
 - Incidence et diffusion (20 pts)**

Note minimale de 60/100 (avec au moins 50 % à chaque critères)



À la différence des projets de mobilité de l'Action Clé131, les demandes dans le cadre de l'Action Clé 171 font l'objet d'une sélection. Les projets seront évalués sur la base de 3 critères sur 100 points

- au niveau du projet dans son ensemble la **Qualité de la conception du projet et modalités de coopération**. ce critère est évalué sur 40

La mesure dans laquelle l'organisation candidate décrit de manière claire les responsabilités, rôles et tâches entre les partenaires.

L'exhaustivité et la qualité des modalités de sélection des participants, le soutien fourni à ceux-ci et la reconnaissance de leur période de mobilité (en particulier dans le pays tiers non associé au programme).

Vous devez ici expliquer les responsabilités, les rôles, la répartition des tâches ; les modalités de coopération : sélection, soutien, mesures pour assurer la reconnaissance ; stratégies de sensibilisation et de sélection

- les deux autres critères sont évalués pour chaque région à laquelle l'organisme candidate

- en premier lieu la **Pertinence de la stratégie (40 pts)**

Vous devez ici indiquez en quoi votre projet est pertinent par rapport à votre stratégie d'internationalisation mais également celle de vos partenaires. Vous devez développer

vosre stratégie pour un ou plusieurs pays de la région.

Vous devez présenter vos choix de mobilités, les domaines dans lesquelles vous souhaitez les organiser.

- le second critère régional est l' Incidence et diffusions (20pts)

Vous devez ici décrire. L'impact potentiel de votre projet sur les participants, les bénéficiaires, les organisations partenaires aux niveaux local, régional et national.

La qualité des mesures visant à diffuser les résultats du projet de mobilité au niveau des facultés et des établissements, et au-delà, le cas échéant, dans tous les pays concernés.

les projets recevront ainsi une note pour chaque région. Pour pouvoir être sélectionné, votre projet au niveau de la région doit obtenir une note minimale de 60/100 avec au moins la moitié des points pour chaque critère

Sélection

Sur la base des résultats de l'évaluation, une liste de sélection est établie par l'Agence, en lien avec le Comité National d'Evaluation (CNE).

La subvention octroyée pourra dépendre de plusieurs facteurs :

- le nombre et la durée des périodes de mobilité couvertes par la demande
- le budget alloué par pays ou par région
- l'équilibre géographique au sein d'une région déterminée



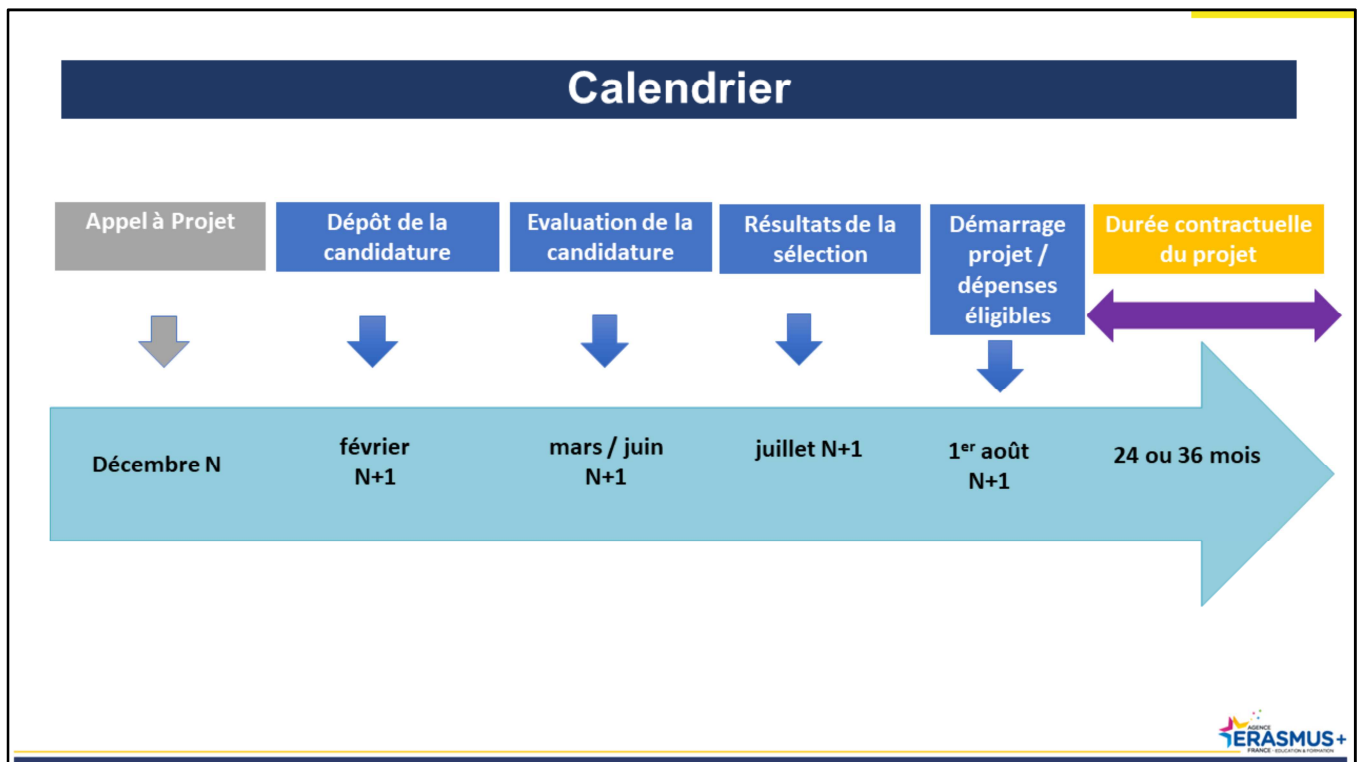
L'Action Clé 171 est une action compétitive. Une note supérieure au seuil minimal de 60/100 ne signifie pas l'octroi d'une subvention.

Sur la base des résultats de l'évaluation, une liste de sélection est établie par l'Agence, en lien avec le Comité National d'Evaluation (CNE).

La subvention octroyée pourra dépendre de plusieurs facteurs :

- le nombre et la durée des périodes de mobilité couvertes par la demande
- le budget alloué par pays ou par région
- l'équilibre géographique au sein d'une région déterminée

Ainsi, indépendamment de la note attribuée à chaque région, l'Agence nationale pourra accorder la priorité à la mobilité avec certains pays afin de garantir des équilibres géographiques au sein des régions.



Voici le calendrier habituel des projet Action Clé 171 :

- Publication : L'Appel à propositions AC171 de l'enseignement supérieur est habituellement publié en décembre de l'année N avec le guide du programme pour l'année N+1
- Dépôt de la candidature : la date de clôture des dépôts est habituellement fixé en février. N+1
- Evaluation: elle a lieu entre mars et mai n+1
- Les résultats des sélections sont habituellement publiés en juillet n+1
- Les fonds peuvent être utilisés à partir du 1^{er} aout n+1 pour une durée de 24 ou 36 mois en fonction du choix fait par l'établissement

Où trouver toutes les informations pour réussir sa candidature?



<https://monprojet.erasmusplus.fr/>

MonProjetErasmus+

MonProjetErasmus+ apporte toutes les informations nécessaires pour déposer une demande de subvention Erasmus+ 2021-2027 pour un projet de mobilité ou un partenariat.

Vous trouverez ci-dessous les modalités pour déposer votre candidature par type de subvention, ainsi que les conseils pour une candidature de qualité.

Déjà bénéficiaire d'une subvention ? MonProjetErasmus+ vous suit tout au long de votre projet à travers les conseils et documents ressources accessibles sur la fiche bénéficiaire Erasmus+ correspondante.

Qu'est-ce qu'Erasmus+ ?

Vous voulez monter un projet Erasmus+ ?

Vous êtes porteur de projet Erasmus+ ?

Votre organisme souhaite participer au programme Erasmus+ 2021-2027 ?

Vous trouverez ci-dessous les opportunités de candidature par secteur éducatif.

ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELS

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ÉDUCATION DES ADULTES



Vous travaillez dans un établissement scolaire en tant qu'enseignant, chef d'établissement, CPE...



Vous travaillez dans un établissement ou un organisme de formation qui délivre un diplôme ou une certification professionnelle.



Vous travaillez dans un établissement d'enseignement supérieur ou délivrant un diplôme post-bac.



Vous êtes engagé(e) dans une structure active dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, le travail social.

Action CM 1 - Formulaires de candidature disponibles




Mobilité des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur

Erasmus+ / Mobilité / Mobilité des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur (KA131-HED) / Appel à proposition 2021



Pour réussir votre candidature nous vous invitons à vous connecter à la Plateforme « mon projet Erasmus+ » dont l'adresse apparaît sur la diapositive. C'est également sur cette plateforme que vous trouverez le lien pour accéder au formulaire de candidature.

Pour vous aider et vous accompagner

Le guide du programme	https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus	
Le site institutionnel de l'Agence Erasmus+	https://agence.erasmusplus.fr	
La plateforme des porteurs de projets : MonProjetErasmus	https://monprojet.erasmusplus.fr	
Les recueils des projets	https://agence.erasmusplus.fr/mediatheque	
Témoignage Science Po : Quels sont les avantages de la mobilité à l'international	https://youtu.be/6PtKoKrlqPs	



La ressource de référence :

Le guide du programme Erasmus +

Le guide du programme Erasmus+ paraît chaque année à l'automne et annonce tous les appels à propositions de l'année à venir. Il présente toutes les actions du programme, les modalités de financement, les dates limites de candidatures, les critères d'évaluation ... Il se trouve sur <https://monprojet.erasmusplus.fr> ainsi que sur <https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus>. Il existe dans toutes les langues de l'UE.

Le site institutionnel de l'Agence Erasmus+

Le site internet <https://agence.erasmusplus.fr> donne accès à des informations générales sur le programme Erasmus + ainsi qu'aux publications, actualités et newsletter de l'Agence.

Les **webinaires** « Prêts pour Erasmus » détaillent chaque action, ils sont mis à jour tous les ans.

La plateforme des porteurs de projets : Mon projet Erasmus +

Le site internet <https://monprojet.erasmusplus.fr> présente des fiches pour chaque action du programme Erasmus+. On y retrouve toutes les informations du guide du programme ainsi que des outils et tutoriels pratiques à l'attention des candidats. Le site

donne un accès direct aux formulaires de candidature des actions centralisées et décentralisées.

La section « **résultats** » permet d'accéder à tous les projets de structures françaises qui ont été financés, chaque année.

Les recueils de projets

L'agence Erasmus+ publie régulièrement des notes et des recueils de projets thématiques. Ces publications permettent une lecture claire, rapide et chiffrées de projets illustrant concrètement les actions financées par Erasmus. Vous trouverez notamment les projets Erasmus+ avec le continent africain, avec les entreprises, avec l'enseignement agricole, avec les établissements culturels etc. dans la médiathèque <https://agence.erasmusplus.fr/mediatheque>

Vidéo : Témoignage :

Andreas Roessner, directeur Centre Europe de Science Po Paris, explique quels sont les avantages pour structure de proposer des mobilités internationales à ses étudiants et personnels

Contact: promotion.superieur@agence-erasmus.fr



AGENCE ERASMUS+
FRANCE EDUCATION & FORMATION

 @ErasmusplusFR

 facebook.com/ErasmusplusFR

AGENCE.ERASMUSPLUS.FR

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Éducation Nationale
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

 Erasmus+



Nous vous remercions de votre attention, et nous serons à l'écoute pour répondre à vos questions.